



Département de l'Isère

SERVICE PUBLIC
D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE

COMMUNE DE CRETS EN
BELLEDONNE

Rapport relatif au Prix et à la Qualité
du Service Public

Exercice 2016

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Application de la loi n° 95-101 du 02 février 1995, du décret n° 95-635 du 06 mai 1995 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et de l'assainissement et du décret n° 2007-675 du 02 mai 2007 et arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service	5
1.1) Organisation administrative du service.....	6
1.2) Conditions d'exploitation du service	6
1.3) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)	6
1.4) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés.....	6
Points de prélèvement	6
1.5) Volumes produits	7
1.5.1) Points de production	7
1.6) Conventions de vente et d'achat d'eau	7
1.6.1) Importations	8
1.7) Bilan des ressources.....	8
1.8) Nombre d'abonnements	8
1.9) Volumes vendus.....	8
1.9.1) Linéaire du réseau de desserte	8
2) Tarification et recettes du service public d'eau potable.....	9
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	9
2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas)	9
2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	9
2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable.....	10
2.2.3) Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ (D102.0)	10
2.3) Recettes d'exploitation	11
2.3.1) Recettes de la collectivité.....	11
3) Indicateurs de performance d'eau potable	12
3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1).....	12
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'aep (P202.2).....	13
3.3) Les volumes relatifs à l'exploitation du service	15
3.4) Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	16
3.5) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	17
3.6) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3).....	18
3.7) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	18
3.8) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3)	19
4) Financement des investissements	20
4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	20
4.2) Branchements en plomb.....	20
4.3) Etat de la dette.....	Erreur ! Signet non défini.
4.4) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	20
4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	20
4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	21
5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	21
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité.....	21
6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement	22

Indicateurs applicables en eau potable à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D101.0 : estimation du nombre d'habitants desservis

D102.0 : prix HT du service au m³ pour 120 m³

Indicateurs de performance

P101.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

P102.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

P103.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

P104.3 : rendement du réseau de distribution

P105.3 : indice linéaire des volumes non comptés

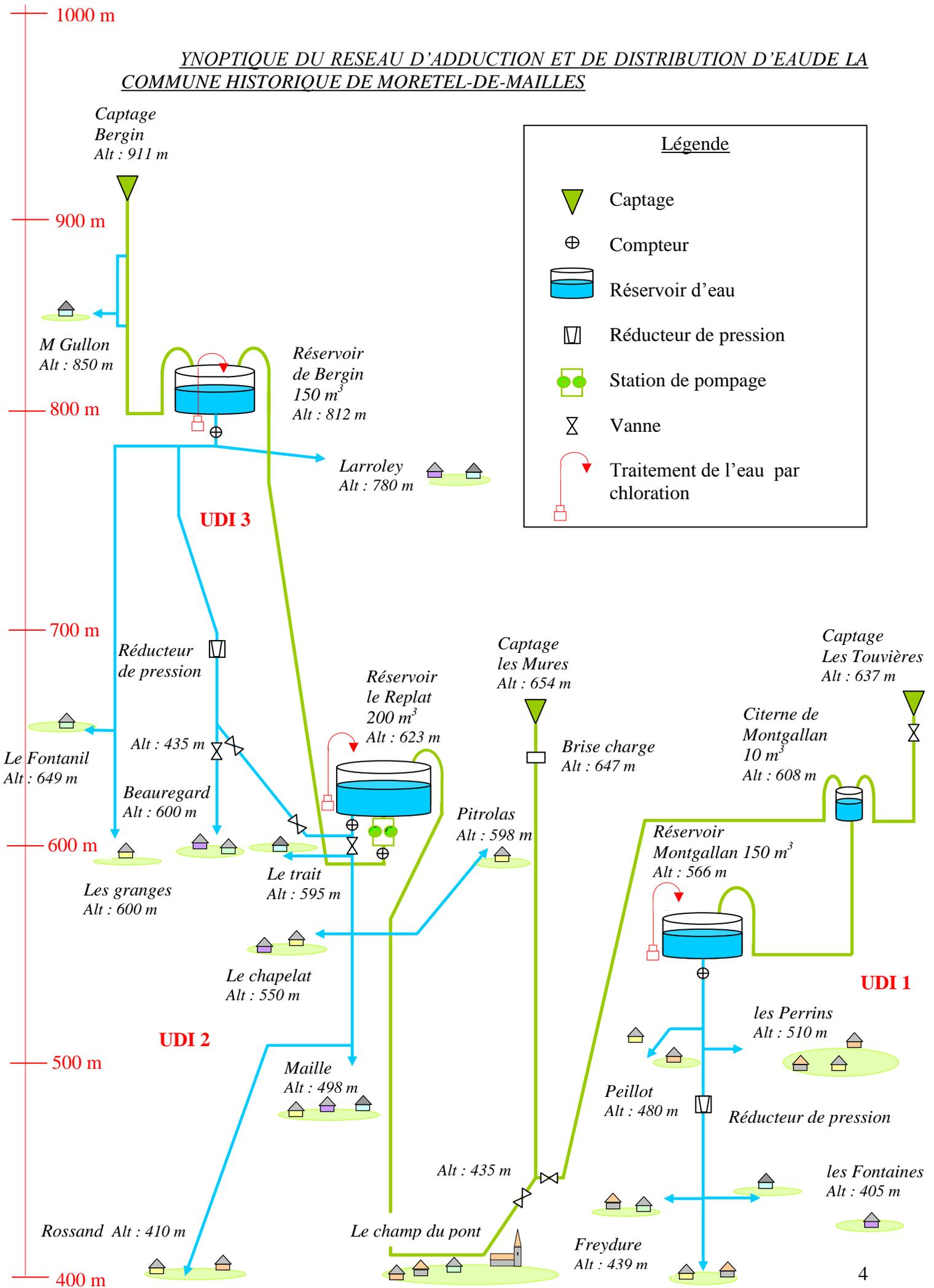
P106.3 : indice linéaire de pertes en réseau

P107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

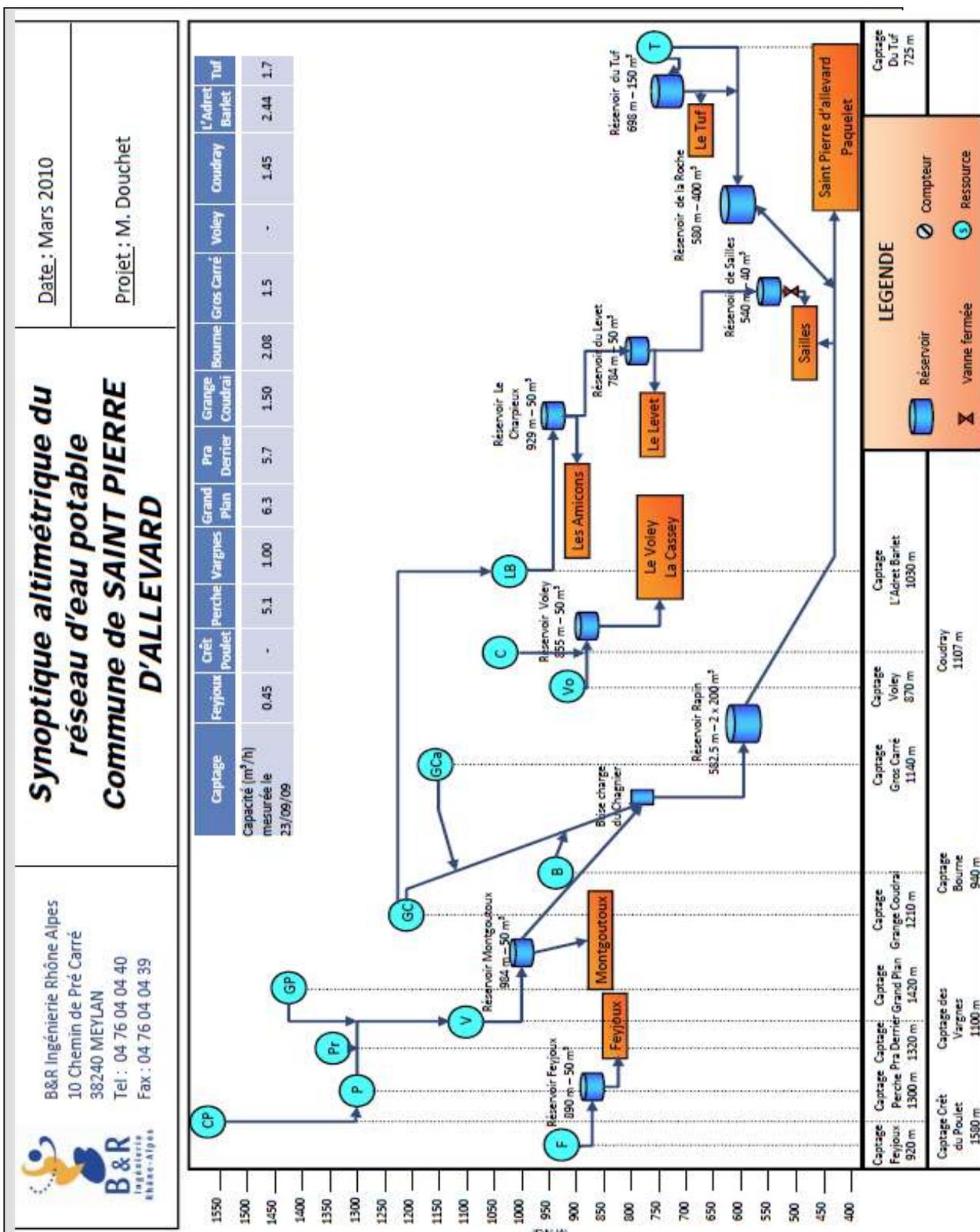
P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

P109.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

YNOPTIQUE DU RESEAU D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA
COMMUNE HISTORIQUE DE MORETEL-DE-MAILLES



SYNOPTIQUE DU RESEAU D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE SAINT-PIERRE D'ALLEVARD



1°) Caractéristiques techniques du service

1.1) Organisation administrative du service

La commune de CRETS EN BELLEDONNE dispose d'un service d'alimentation en eau potable.

Les missions du service sont :

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement
- Transport
- Stockage
- Distribution

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité Régie.

1.3) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert 3 343 habitants.

D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis

Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public eau potable sur laquelle elle raccordée ou techniquement raccordable.



D101.0 = 3 343 habitants

1.4) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

Les volumes prélevés sont des volumes d'eau brute (non traitée); Les captages ne disposent pas de comptage à la source;

Points de prélèvement

Ouvrages	Débit d'étiage [m ³ /h]	Prélèvement 2017 [m ³]	Prélèvement 2017 [m ³]
La Touvière	0,25		
Les Mures	2,50		
Bergin	0,03		
Grand-Plan	0,38		
Crêt du Poulet	2,32		
La Perche	4,68		
Gros Carre	1,43		

Ouvrages	Débit d'étiage [m ³ /h]	Prélèvement 2016 [m ³]	Prélèvement 2017 [m ³]
Grange-Coudray	4,19		
Les Vargnes	1,43		
Feyjoux (Bourne)	1,86		
Pra-Derrier	4,62		
Feyjoux (La Bona)	0,24		
Adret de barlet	2,32		
Le Tuf	0,57		
Total		m ³	m ³

1.5) Volumes produits

Les volumes produits sont partiellement des volumes d'eau traitée.

1.5.1) Points de production

Ouvrages	Production 2016 [m ³]	Production 2017 [m ³]	Traitement
Montgalland	18 110		Javel
Replat	7 555		Javel
Bergin	1 863		Javel
Rapin	239 565		Néant
Montgoutoux	17 191		Sans
Le Tuf	10 198		Sans
Le Feyjoux	1 905		Sans
Le Voley	896		Sans
La Cassey	4575		Sans
Le Charpieux	2 943		UV + javel
Le Levet	12 743		Javel
Total	317 544		

Le débit nominal est le débit de fonctionnement des pompes dans des conditions attendues de fonctionnement.

1.6) Conventions de vente et d'achat d'eau

Lien contractuel	Sens (import/ export/)	Usage (secour/ /permanente)	Cocontractant	Caractéristiques (débit, de pointe maximum...)	Date d'effet	Durée [an]
sans objet						

1.6.1) Importations

Exportateur		Production 2016 [m ³]	Production 2017 [m ³]
		0 m ³	m ³

1.7) Bilan des ressources

	Eau traitée (produite)		
Années			2016
Ressources propres			317 544
Importations			0
Total			317 544

1.8) Nombre d'abonnements

Années			2016
Nombre d'abonnements domestiques			1497
Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)			0
Nombre total d'abonnements			1497

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

1.9) Volumes vendus

Ces volumes sont calculés sur une période de référence de 12 mois (année civile ou période de relève). La période retenue doit être identique pour tous les volumes.

Années	2016
Volumes facturés aux abonnés	119 744 m ³
- dont abonnés domestiques	119 744 m ³
- dont abonnés non domestiques	0 m ³
Total volumes exportés	0 m ³
Total des volumes vendus	119 744 m ³

La période retenue pour le calcul des volumes est :

La période de relève des compteurs est du 01 novembre au 31 octobre

1.9.1) Linéaire du réseau de desserte

Années	2016
Linéaire du réseau hors branchements en km	46,2 km

2) Tarification et recettes du service public d'eau potable

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération du 19 novembre 2015 pour application au 1^{er} janvier 2016).

Les frais d'accès au service (frais fixes de branchement) sont de 156.06 € HT.

Autres prestations facturées aux abonnés (travaux du délégataire comme travaux de branchements...):

Prestations	Montant facturé (HT)
Frais d'intervention ouverture, fermeture, prise en charge	20.80 €

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ? Oui Non

2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas)

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement (facultative)
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance : semestriellement
 annuellement

Les volumes sont relevés : semestriellement
 annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé.

2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelles que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

Par conséquent, aucune facture émise à compter du 1er janvier 2009 ne doit mentionner le terme « contre-valeur », sauf les annulations ou réductions de factures émises avant cette date. Cette redevance est reversée à l'agence de l'eau, et est unique sur l'ensemble du service.

Années		2015	
Les prix sont ceux effectifs au:		1 ^{er} jan 2016	
Redevance pour pollution domestique (€/m ³)		0,29 €/m ³	

2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable

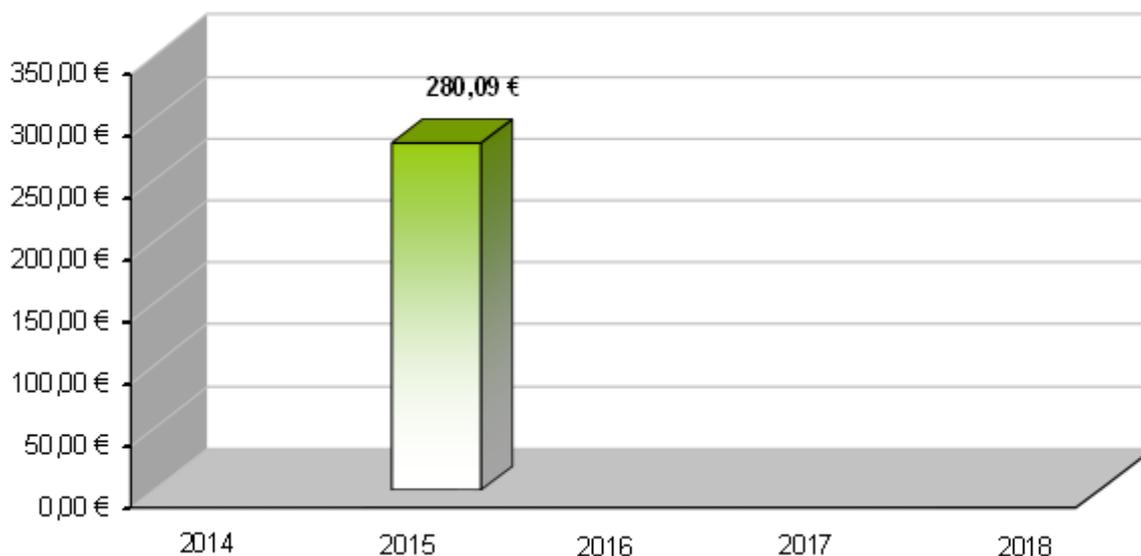
Années		2016
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an] (abonnement ordinaire*)	31,21 €/an
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	1,53 €/m ³
Part de la collectivité	Préservation de la ressource [€ HT /m ³]	0,15 €/m ³
Part de la collectivité	Location compteur [€ HT/an]	12,48 €/m ³

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

2.2.3) Prix HT du service au m³ pour 120m³ (D102.0)

Années		2015		
Les prix sont ceux effectifs au:		1er jan 2016		
Part de la collectivité		245,29 €		
Redevance pour pollution domestique		34,80 €		
Total		280,09 €		

Evolution de la facture 120 m³ d'eau potable



D102.0 Prix HT du service au m³ pour 120 m³

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120m³)

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ au 01/01/2016

$$D102.0 = 2,33 \text{ €/m}^3$$



2.3) Recettes d'exploitation

2.3.1) Recettes de la collectivité

Années	2016	2017
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	323 497,80 €	
dont vente d'eau domestiques	323 497.80 €	
dont ventes d'eau non domestiques	0 €	
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)	0 €	



3) Indicateurs de performance d'eau potable

Les indicateurs sont issus du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et devront être renseignés pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2008.

L'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que les autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement présentent annuellement un rapport sur le prix et la qualité de ces services.

Le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 introduisent des indicateurs de performance devant figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Les premiers rapports d'activité à produire en application de ces textes concerneront l'exercice 2008.

La mise en application des indicateurs de performance par les services permettra de procéder à une consolidation des données au plan national sur la gestion des services d'eau potable et d'assainissement dans la perspective de la création du système d'information sur les services publics de l'eau et de l'assainissement que l'ONEMA doit mettre en place en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques

3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS)

Ces indicateurs donnent une mesure statistique de la qualité microbiologique et physico-chimique de l'eau afin d'en apprécier la qualité sanitaire sur la base des contrôles effectués.

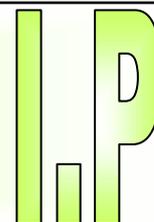
	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	57	56	98,2 %	Néant
Conformité physico-chimique (P102.1)	57	51	89,5 %	Néant

L'ensemble de ces prélèvements a été réalisé dans le cadre du programme annuel établi par l'ARS 38, au titre de l'année 2014 en application du décret 2001-1220 pour les eaux distribuées par le réseau public. Par ailleurs, un suivi qualitatif de l'évolution des teneurs en nitrate et en résidus de produits phytosanitaires des eaux brutes (avant traitement) est effectué dans le cadre d'un programme départemental piloté par le conseil général de l'Isère.

P101.1 Taux de conformité microbiologique

Nombre de prélèvements bactériologiques conformes/nombre de Prélèvements bactériologiques réalisés au cours de l'année x 100

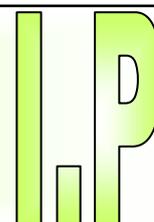
$$P101.1 = 98,2 \%$$



P102.1 Taux de conformité physico-chimique

Nombre de prélèvements physico-chimique conformes/nombre de Prélèvements physico-chimique réalisés au cours de l'année x 100

$$P102.1 = 89,5 \%$$



3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P202.2)

Les grands ouvrages - stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

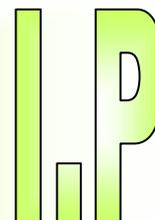
		Action effective en totalité oui/non	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A- Plan des réseaux (15 points)	Absence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	Non	0 point	0
	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant les ouvrages principaux (captages, station de traitement, station de pompage, réservoirs) ainsi que les compteurs de prélèvement et de distribution en aval des réservoirs	Oui	10 points	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour	Oui	5 points	5
<i>Total intermédiaire A</i>				<i>15 points</i>
B- Inventaire des réseaux (30 points)	Existence d'un inventaire des travaux des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux (informations sur les matériaux, diamètre des canalisations de transport et de distribution. La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	Oui	10 points	10
	Lorsque les informations sur les matériaux et diamètre sont rassemblées pour la moitié du linéaire, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaire du linéaire total des réseaux			
	Matériaux et diamètre connus pour 60 % à 69,9 %	Oui/Non	1 point	
	Matériaux et diamètre connus pour 70 % à 79,9 %	Oui/Non	2 points	
	Matériaux et diamètre connus pour 80 % à 89,9 %	Oui/Non	3 points	
	Matériaux et diamètre connus pour 90 % à 94,9 %	Oui/Non	4 points	
	Matériaux et diamètre connus pour au moins 95 %	Oui	5 points	5
	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifié à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total étant renseigné. Lorsque les informations sont rassemblées pour la moitié du linéaire, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaire du linéaire total jusqu'à 90 %. Le cinquième point étant accordé lorsque ces informations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.			
	Dates ou période de pose connues pour moins de 50 % du linéaire des réseaux	Oui/Non	0 point	
	Dates ou période de pose connues pour 50 % à 59,9 % du linéaire des réseaux	Oui/Non	10 points	
Dates ou période de pose connues pour 60 % à 69,9 % du linéaire des réseaux	Oui/Non	11 points		

	Dates ou période de pose connues pour 70 % à 79,9 % du linéaire des réseaux	Oui/Non	12 points	
	Dates ou période de pose connues pour 80 % à 89,9 % du linéaire des réseaux	Oui/Non	13 points	
	Dates ou période de pose connues pour 90 % à 94,9 % du linéaire des réseaux	Oui/Non	14 points	
	Dates ou période de pose connues pour au moins 95 % du linéaire des réseaux	Oui	15 points	15
<i>Total intermédiaire A + B</i>				<i>45 points</i>
C- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie,...) et s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	Oui	10 points	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de stockage et de distribution	Oui	10 points	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements;(seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par ce §)	Oui	10 points	10
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;(seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par ce §)	Non	10 points	0
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	Oui	10 points	10
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	Oui	10 points	0
	Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Non	10 points	0
	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	Non	5 points	0
<i>Total général A + B + C</i>			120 points	85 points

P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des Réseaux d'eau potable

*La partie B n'est prise en compte que si 15 points sont obtenus pour la partie A.
La partie C que si au moins 40 points sont pris en compte par les parties A + B.*

P103.2 = 85 points



3.3) Les volumes relatifs à l'exploitation du service

Le volume prélevé correspond à la production des captages ainsi qu'aux volumes issus des forages des collectivités.

Les volumes achetés ou importés en gros et les volumes vendus ou exportés en gros correspondent aux échanges entre services d'eau.

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit majoré du volume importé et éventuellement diminué du volume consacré au besoin en eau des équipements du service (pompages, traitements) ou du volume vendu en gros

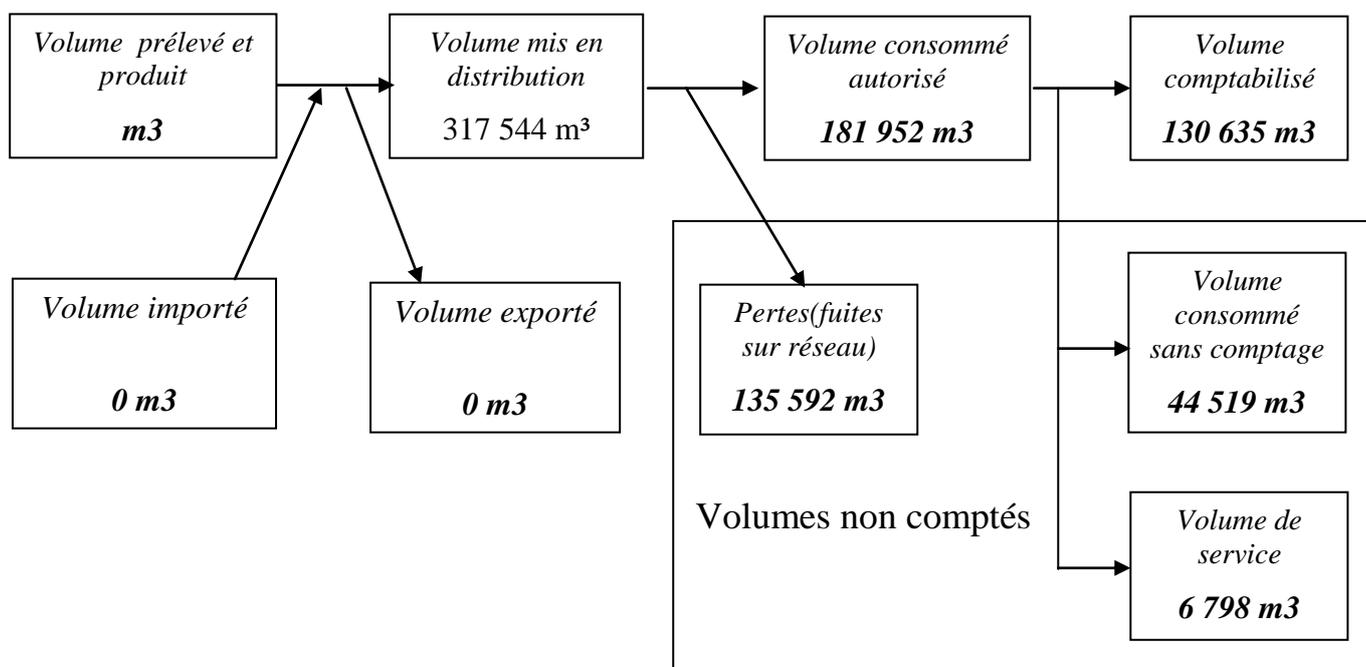
Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé majoré des volumes de service et de consommation sans comptage.

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.

Le volume consommé sans comptage correspond aux volumes consacrés aux essais annuels des poteaux d'incendie, de l'arrosage des espaces verts, des alimentations des fontaines publiques, du lavage des voiries et des chasses d'eau sur le réseau d'assainissement

Le volume de service quant à lui correspond aux nettoyages des réservoirs, à la désinfection des réseaux après travaux, aux purges et lavage des conduites, aux surpresseurs, pissettes et analyseurs d'eau, etc.....

LES VOLUMES DU SERVICE EN 2016



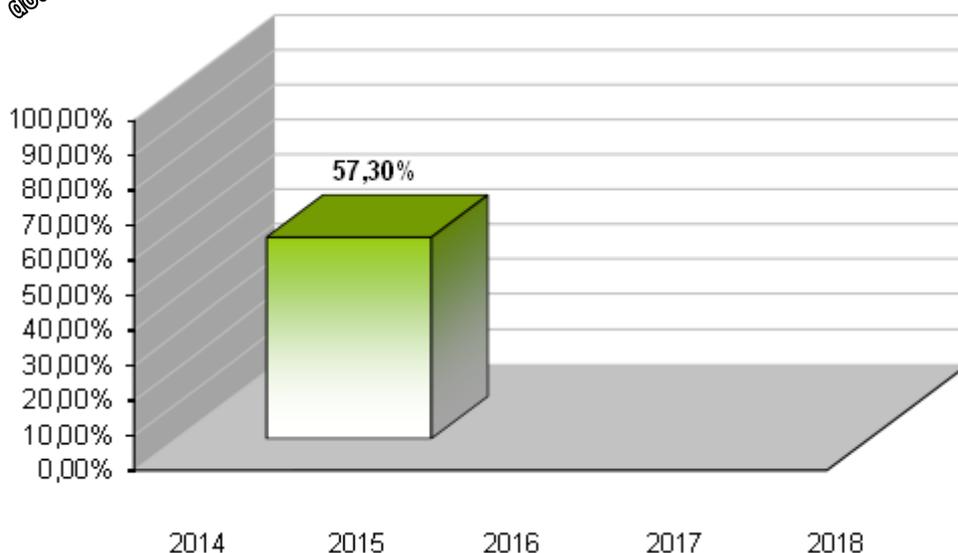
Les volumes utilisés pour le calcul des indicateurs et définis dans ce schéma sont des volumes comptés sur l'année civile.

3.4 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommé avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

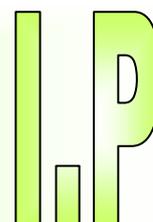
Années	2016	2017
Volum e consommé autorisé en m3	181 952	
Volum e exporté en gros en m3	0	
Volum e produit en m3	317 544	
Volum e importé en gros en m3	0	
Rendement du réseau	57,30%	

Rendement annuel du réseau



P104.3 Rendement du réseau de distribution

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes exportés en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes importés en gros à d'autres services d'eau potable.



$$P104.3 = 57,30 \%$$

Objectif Grenelle 2 en 2015

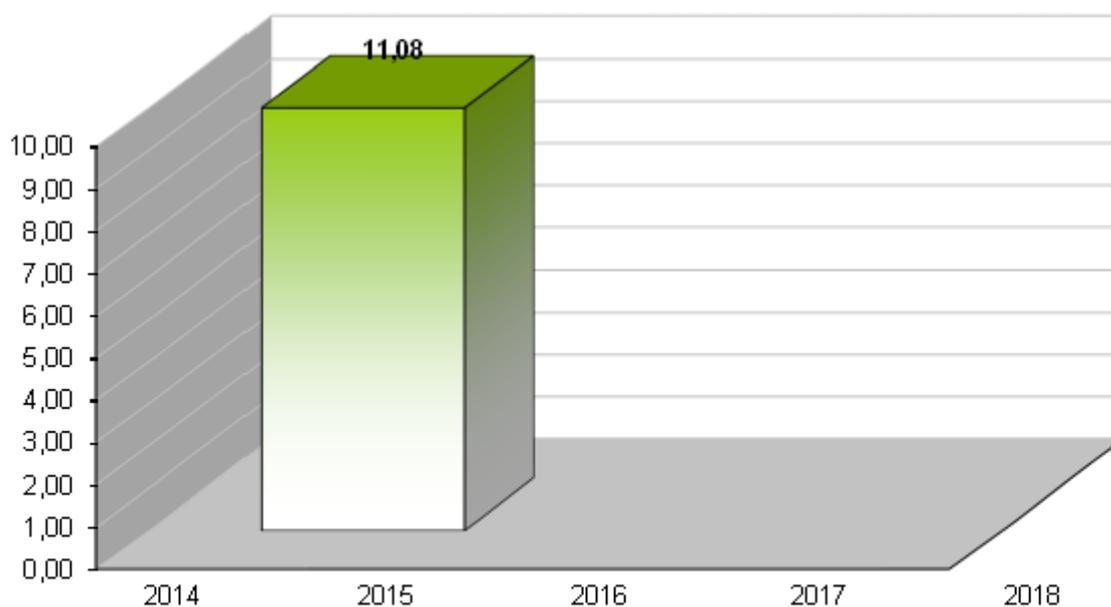
$$\text{Calcul de l'ILC (indice linéaire de consommation)} = \frac{371\,544 \text{ m}^3}{365 \text{ j} \times 46,26 \text{ km}} = 18,83 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$$

3.5) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Années	2016	2017
Volume mis en distribution en	317 544	
Volume comptabilisé en m ³	130 635	
Longueur de réseau (km)	46,20	
Indice linéaire de volumes non comptés (m ³ /km/j)	11,08	

Indice linéaire des volumes non comptés



P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte.

$$P105.3 = 11,08 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour.}$$

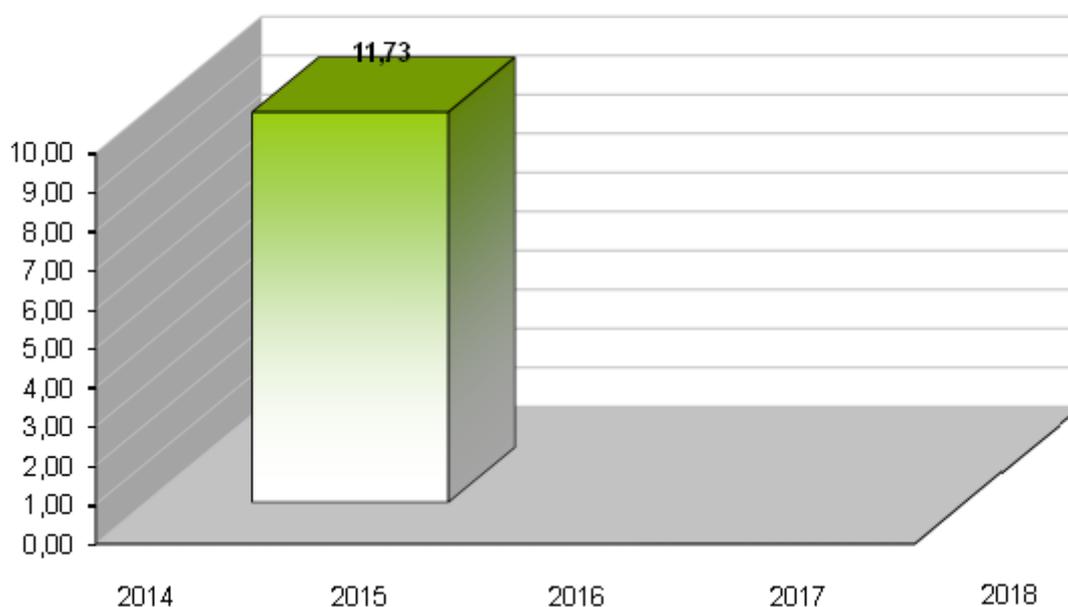


3.6) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Années	2016	
Volume mis en distribution en m³	317 544	
Volume consommé autorisé en m³	119 744	
Longueur de réseau (km)	46,20	
Indice linéaire de perte en réseau (m³/km/j)	11,73	

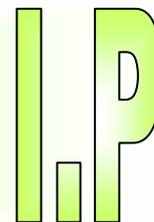
Indice linéaire des pertes en réseau



P106.3 *Indice linéaire des pertes en réseau*

Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte

$$\mathbf{P106.3 = 11,73 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}}$$



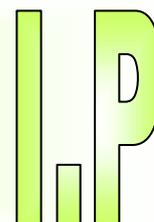
3.7) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Cet indicateur permet de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

Années	2016	2017		
Longueur du réseau (km)	46,2			
Linéaire de réseau renouvelé (km)	0,45			
Longueur cumulée de réseau renouvelé	0,45			
Taux de renouvellement	0,97 %			

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identiques ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau multiplié par cent



P107.2 = 0,97 %

3.8) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par l'ARS)

L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur. Cette action commence avec la définition et la mise en place d'un périmètre de protection et de surveillance des ressources en eau (captages, forages). C'est le moyen le plus sûr pour les contaminations et les pollutions accidentelles ou diffuses.

0%	Aucune action
20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Avis préfectoral acquis
80%	Arrêté préfectoral totalement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral totalement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi en application de l'arrêté

P108.3 Indice d'avancement de protection de la ressource
Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée



P108.3 = 55,2 %

4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

N°	Travaux de réseaux AEP 2016	Montant TTC
2	Renforcement conduite à Montrenard	32 651,93
4	Sailles : réhabilitation conduite AEP (vers maison OWEN)	6 096,24
10	Remplacement et renforcement conduite AEP entre rue de la Ronzière et route de Grenoble	15 974,98
13	Clemenceau (bas) : Création de regards compteurs extérieurs	37 364,23
17	Les Fontaines : M GUILHAUDIN : déplacement compteur AEP et PI pour régularisation cadastrale M FLEURY : déplacement regard compteur	2 798,93
18	Sailles : remplacement branchement en plomb : Mme MOLARET	1 020,00
20	Sailles : obturation ancienne vanne fuyarde; branchement MOLLARET / plomb	697,20
22	Création de vannes de section	8 838,00
23	Renforcement conduite d'adduction du captage du Crêt du Poulet	24 027,60
24	Réparation fuite captage des Vargnes	5 163,60
26	OS de poursuite du N° 24, captage des Vargnes	912,98
27	Renforcement conduite AEP La Roche - Clemenceau	54 736,16
	TOTAL	190 281,85

4.2) Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont pris en considération dans ce paragraphe.

Années	2016	2017
Nombre total de branchements existants	1497	
Nombre de branchements publics en plomb changés dans l'année	2	
Nombre de branchements publics en plomb restants	35	
Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de l'année de présentation du rapport	2,36 %	

4.1) Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs :

Années	2016
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	61 325,23€
dont en intérêts	22 325,84 €
dont en capital	38 999,39 €

4.2) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

Années	2016
Montant des amortissements	NEANT

4.3) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à

L'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Néant	

4.4) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux
Néant

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

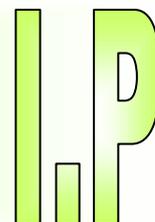
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)

Années	2016	
Nombre de demandes reçues	0	
Nombre d'abandon de créance	0	
Montant des abandons de créance	0,00 €	
Versement à un fonds de solidarité	3000,00 €	
Volume annuel facturé	119 744 m ³	
Valeur de l'indicateur P109.0	0,00 €/m ³	

P109.0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

Montant en € des abandons de créances + montant en € des versements à un fond de solidarité / volumes facturés

$$P109.0 = 0,03 \text{ €/m}^3$$



6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Ce paragraphe est destiné aux collectivités qui assurent la compétence eau et la compétence assainissement collectif et qui choisissent de rédiger deux RPQS distincts.

Prix global HT de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ :

Années	2016	
Les prix sont ceux effectifs au:	1er jan 2016	
Part de la collectivité		
pour le service d'eau potable	245,29 €	
pour l'assainissement collectif	175,28 €	
Agence de l'eau		
Redevance de pollution domestique	34,80 €	
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	19,20 €	
Total		
pour le service d'eau potable	280,09 €	
pour l'assainissement collectif	194,48 €	
Total HT global	474,57 €	
Prix global du m³ d'eau potable	3,95 €/m³	

Joindre une présentation de facture de 120 m³ pour 2016